

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

---

---

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

---

Avis public est donné par les présentes, par le soussigné, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

**QUE :**

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 8 janvier 2020, à la salle du conseil, fut adopté le règlement suivant :

**Règlement # 340-2019 : Règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception**

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.



---

**Donald Brideau**  
Secrétaire-trésorier

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le Conseil de la municipalité, le 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020



---

**Donald Brideau**  
Secrétaire-trésorier

**Réf : Règlement # 340-2019 : Règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception**